

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2021
DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC
pour les réseaux de chaud et froid urbains
(Vénissieux Énergies, ELYDE, EGMI, ELM, PNE, V3E)**

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en matière de chaud et froid urbains. Les services publics correspondants sont gérés au moyen de 6 contrats de délégation de service public (DSP) : Givors, Centre Métropole, Plateau Nord, Grande-Ile, Vénissieux et Ouest Lyonnais. Le réseau de La-Tour-de-Salvagny est géré en régie.

Pour l'ensemble de ces réseaux, la majorité des abonnés sont des logements (59%) et souvent des bailleurs sociaux. Le taux EnR&R (énergie renouvelable et de récupération) est de près de 58,7% tous réseaux confondus, en léger retrait par rapport à 2020. La baisse du taux est due à des ventes plus importantes, du fait de la rigueur climatique en forte hausse, et à un développement des réseaux important, pour des moyens de production identiques. En valeur, les EnR&R produites sont en hausse de 20% pour s'établir à 706 GWh, ce qui correspond à 150 000 tonnes de CO₂ évitées, soit la consommation de gaz de la ville de Saint-Etienne.

Sur le volet technique, tous les réseaux connaissent actuellement des travaux d'extension ou de modernisation ambitieux, avec notamment la poursuite de l'extension des réseaux Centre Métropole et Plateau Nord.

Concernant la tarification, le coût du chauffage est hétérogène entre réseaux, mais le point commun de l'année 2021 a été une hausse drastique du cours du gaz en fin d'année (rebond post Covid), après la chute du prix du gaz constatée en 2020 (effet de la pandémie). Tous les réseaux ont vu des hausses importantes de tarifs, même pour des faibles proportions de gaz dans le mix énergétique. La mise en place du bouclier tarifaire par l'État a atténué la hausse, mais ne l'a pas annulée. Les perspectives tarifaires ne sont pas bonnes pour l'avenir du fait du conflit ukrainien et des relations géopolitiques tendues à long terme avec la Russie.

Financièrement, le contrat de la Duchère s'est terminé en juin 2021 avec un déficit cumulé de 6,2 M€ environ. Les autres réseaux sont conformes à la trajectoire financière prévisionnelle, l'augmentation des tarifs étant justifiée par la hausse des prix des combustibles.

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte des rapports annuels des délégataires et, après leur examen, formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL se félicite de la trajectoire, en augmentation significative, du nombre de logements raccordés aux réseaux, atteignant 95 000 équivalents - logements en 2021, et souhaite voir cette dynamique se poursuivre.

La Commission note la légère baisse du taux d'EnR&R (58,7% en 2021, contre 59,9% en 2020) mais qui est la conséquence du développement des réseaux à moyens de production constants, la quantité d'EnR&R produite étant, elle, en augmentation. La CCSPL souligne en particulier le bon fonctionnement de la chaufferie biomasse de Givors.

La CCSPL approuve l'évolution favorable des indicateurs relatifs à la continuité du service. La Commission constate une baisse globale de l'impact des fuites thermiques, et, pour la première fois, de la durée moyenne de coupure annuelle qui, en 2021, est inférieure à 24 heures pour les abonnés concernés.

La CCSPL entend les explications sur la mise en place du « bouclier tarifaire », qui a été étendu aux logements chauffés collectivement au gaz et au chauffage urbain. Elle constate que, pour ces derniers, plus la part de gaz est élevée dans le mix énergétique, plus l'augmentation de prix est importante, et donc le bouclier tarifaire bienvenu. La Commission sera attentive aux perspectives de limitation de la hausse des tarifs, à partir de 2023.

La CCSPL félicite la Métropole pour l'obtention des labels « Eco-réseau de chaleur » délivrés par l'association AMORCE, pour l'ensemble de ses réseaux.

La Commission demande l'établissement d'une cartographie permettant de vérifier que le chauffage urbain profite aux usagers énergétiquement précaires et aux logements écorénovés. La CCSPL prend bonne note du fait que le montant de la facture de chauffage urbain est moins élevé grâce à la TVA réduite dont ne profitent ni le gaz ni l'électricité. La Commission relève la poursuite de l'activité des deux Usines de Traitement et de Valorisation Energétique, avec un objectif de récupération auprès d'autres territoires des ordures ménagères et des déchets d'activités économiques.

Enfin la CCSPL remercie les services pour la qualité des présentations qui lui ont été communiquées.